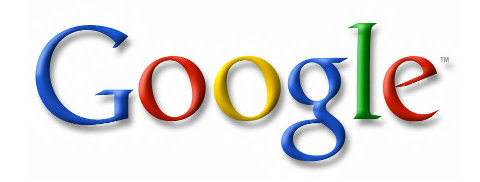
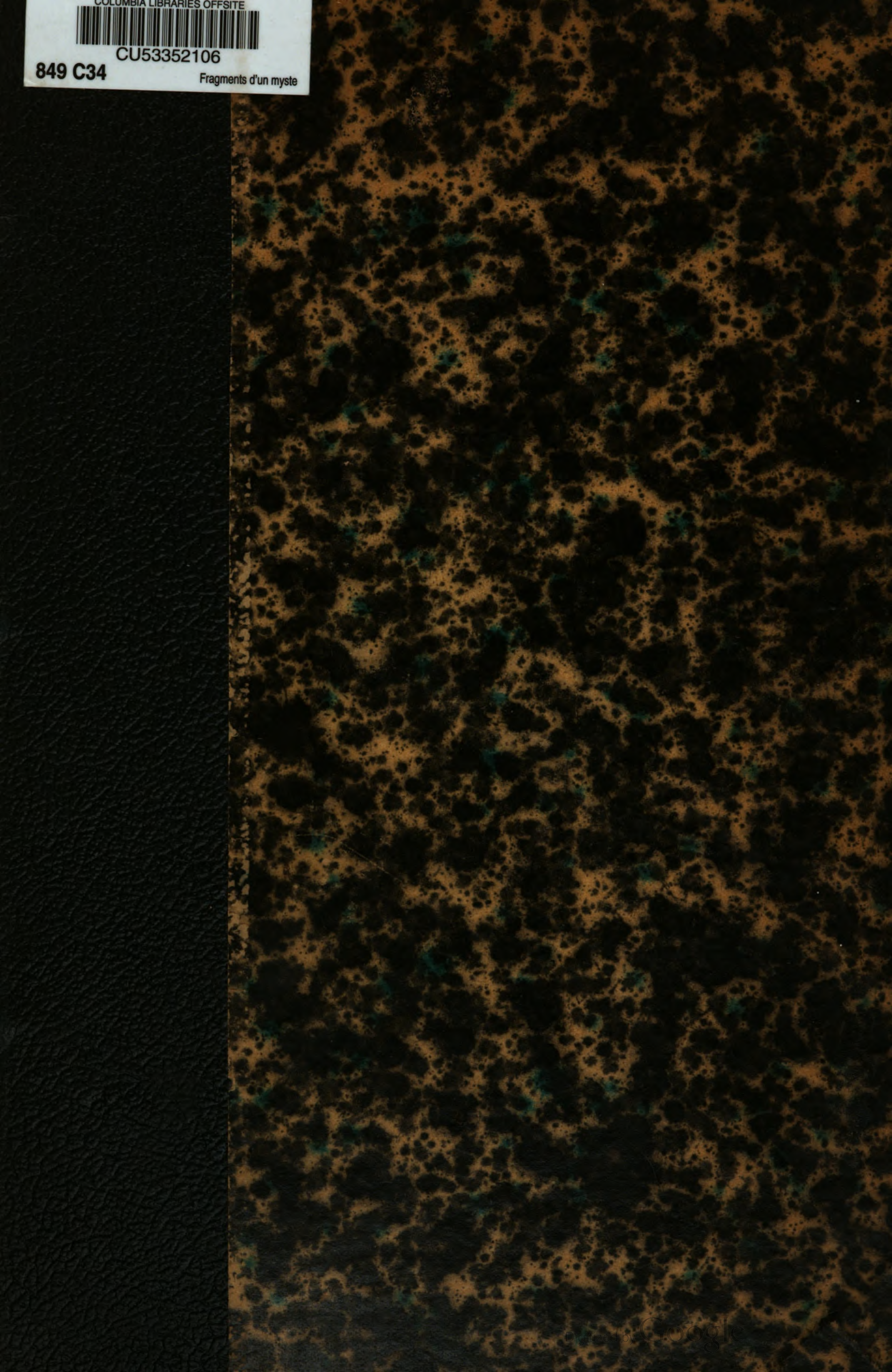
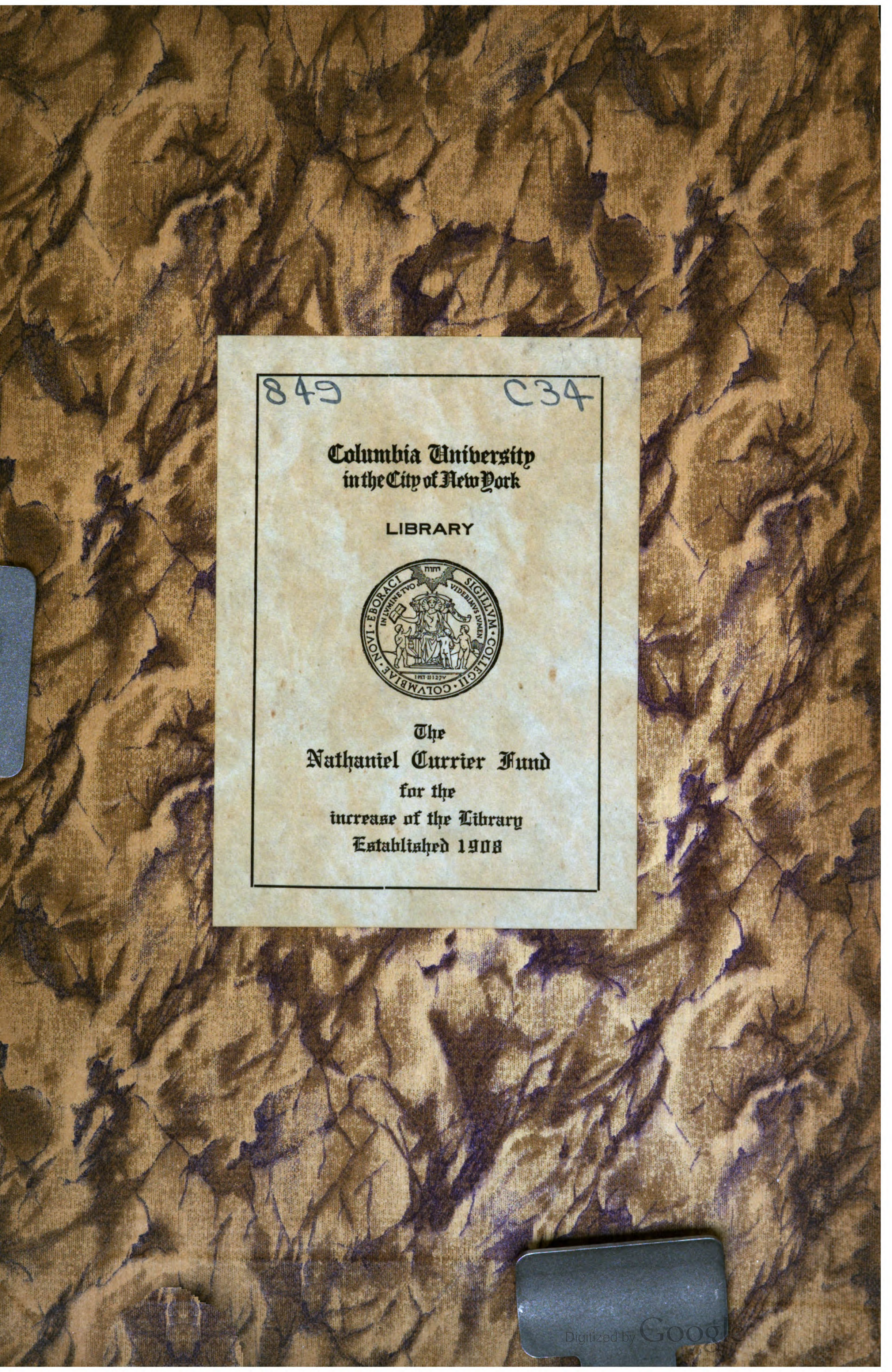



COLUMBIA LIBRARIES OFFSITE
CU53352106
849 C34
Fragments d'un myste



849
C34
Columbia University
in the City of New York
LIBRARY
The
Nathaniel Currier Fund
for the
increase of the Library
Established 1908
Digitized by Google



28

FRAGMENTS

D'UN

MYSTÈRE PROVENÇAL

DÉCOUVERTS A PÉRIGUEUX

PUBLIÉS, TRADUITS ET ANNOTÉS

PAR

CAMILLE CHABANEAU

PÉRIGUEUX

IMPRIMERIE DUPONT ET Ce, RUES TAILLEFER, AUBERGERIE ET DES FARGES.

1874

FRAGMENTS

D'UN

MYSTÈRE PROVENÇAL

DÉCOUVERTS A PÉRIGUEUX

PUBLIÉS, TRADUITS ET ANNOTÉS

PAR

CAMILLE CHABANEAU



PÉRIGUEUX

IMPRIMERIE DUPONT ET Ce, RUES TAILLEFER, AUBERGERIE ET DES FARGES.

1874

Extrait du *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord.*

FRAGMENTS

D'UN MYSTÈRE PROVENÇAL

DÉCOUVERTS A PÉRIGUEUX.

I

En parcourant, l'année dernière, la collection du *Chroniqueur du Périgord et du Limousin,* revue qui a depuis longtemps cessé de paraître, j'y trouvai, dans la 9e livraison, septembre 1853, p. 193, les fragments publiés ici pour la seconde fois. M. de Mourcin, leur premier éditeur, raconte qu'ils lui furent communiqués par M. Vauthier, inspecteur des travaux de restauration de la cathédrale de Saint-Front de Périgueux. « Ce sont, dit-il, trois petits carrés de mauvais parchemin qui ont été découpés dans un manuscrit à deux colonnes, écrit seulement au recto. Ces trois carrés de parchemin, attachés ensemble par un double fil, étaient renfermés dans un trou pratiqué au parement extérieur de l'abside qui forme la chapelle Saint-Jean, du côté du Toin. Ce trou se trouvait à une dizaine de mètres de hauteur au-dessus du sol extérieur. »

La publication de M. de Mourcin avait pour l'histoire de notre littérature méridionale, et sans que l'éditeur lui-même parût le soupçonner, une importance capitale, en ce qu'elle apportait pour la première fois la preuve directe que le genre dramatique ne lui avait pas été étranger. Mais elle passa complètement inaperçue, si bien que le *Ludus sancti Jacobi*, lorsqu'il parut, en 1858, fut considéré par tout le monde comme le seul mystère provençal connu et que, en 1869, M. Paul Meyer, l'homme de France le mieux informé en ces matières, n'hésitait pas à écrire, à propos du *Mystère de Sainte Agnès*,

publié la même année par M. Bartsch : « Envisagé comme document de l'histoire littéraire, ce mystère offre un intérêt considérable. Il est dans la littérature provençale le représentant presque unique du genre auquel il appartient, car, ainsi que M. Bartsch le fait justement remarquer, le *Mystère des Vierges sages et des Vierges folles*, bien qu'il nous ait été conservé dans un manuscrit exécuté en pays de langue d'oc (à Saint-Martial de Limoges), appartient cependant plutôt à la langue d'oil ; et d'autre part, le *Ludus Sancti Jacobi* est écrit dans une langue qui est déjà à peu près le provençal moderne. *Sainte Agnès*, au contraire, est datée, par les formes du langage comme par le manuscrit qui l'a conservée, du XIVᵉ siècle (1). »

Mais la découverte des fragments de Périgueux ne devait pas rester plus longtemps ignorée des romanistes. Ce fut précisément à l'occasion de la *Sainte Agnès* qu'elle leur fut révélée, par une brève mention, accompagnée de la transcription de quatre vers, dans un article de Don Manuel Milà y Fontanals, inséré au *Diario de Barcelona* du 25 février 1870, et ensuite (en dernier lieu si je ne me trompe), d'après ce même article, par M. Bartsch, dans son *Grundriss zur Geschichte der provenzalischen Literatur*, p. 54-55.

Ce n'était point par la publication de M. de Mourcin que le savant professeur de Barcelone avait eu connaissance de ces précieux fragments ; c'était par une copie, incluse, au commencement de 1855, dans une lettre de Prosper Mérimée à Don Manuel de Bofarull, et qui fut prise probablement sur les originaux. Du moins est-elle plus correcte et plus intelligible que le texte de M. de Mourcin. J'en parle ainsi d'après une copie de cette copie, que M. Milà, sur la demande et par l'intermédiaire de M. de Tourtoulon, a bien voulu m'envoyer. Je lui en exprime ici publiquement toute ma gratitude.

---

(1) *Revue critique d'Histoire et de Littérature*, 18 septembre 1869, p. 183. — Depuis lors, un autre monument de la littérature dramatique provençale a été signalé, mais on n'en connaît encore que le titre. C'est un mystère de la *Passion du Christ*. Le manuscrit, qui est du XIVᵉ siècle, fait partie de la bibliothèque de M. Ambroise Firmin Didot.

II

On a vu plus haut que les fragments dont nous nous occupons sont au nombre de trois. Ils forment en tout 22 vers de 8 syllabes, rimant deux à deux. Ils faisaient très-probablement partie d'un mystère des *Innocents*, comme Mérimée et M. Milà l'ont supposé (1). Mérimée, d'après l'écriture, leur assignait pour date la fin du XIIIe siècle ; M. de Mourcin les croyait de la seconde moitié du XIIe. L'examen du manuscrit trancherait la question ; mais toutes mes recherches pour le découvrir sont jusqu'ici restées vaines.

Voici la reproduction exacte du texte de M. de Mourcin,

---

(1) Quant à M. de Mourcin, voici ce qu'il en dit :

« De l'examen de ces fragments, il résulte qu'ils faisaient partie d'un dialogue, d'une espèce de comédie, d'une farce (!!). Mais pourquoi les avait-on séparés du corps de l'ouvrage ? Et pourquoi les avait-on si soigneusement cachés ? Nous tâcherons de résoudre le problème, après les avoir copiés et en avoir donné la traduction. »

Et plus loin :

« Il est clair, comme je le disais, que l'ouvrage entier formait un dialogue, une espèce de comédie ; mais il n'est pas moins évident qu'il était rempli de malices et d'allusions politiques. On y parle d'enfants enlevés et massacrés, ce qui annonce bien un mystère, comme on en jouait à ces vieilles époques. Le titre de la pièce devait être *Hérode Ier* ou *le Vieux*. On sait par l'histoire que ce prince était sévère ; on sait aussi que l'Écriture sainte place sous son règne le massacre des Saints Innocents, précisément alors qu'Hérode Ier devait avoir environ soixante-dix ans.

» Dans la seconde moitié du XIIe siècle, Henri II, dit le Vieux, régnait en Angleterre et possédait la Guienne, tandis que Louis-le-Jeune et Philippe-Auguste occupaient successivement le trône de France. Il eut à soutenir la guerre contre ces deux monarques, notamment avec Louis, de 1168 à 1170, et avec Philippe, dans les années 1187, 1188 et 1189 ; et c'est nécessairement à une de ces deux époques que la pièce dut être composée, car il est bien évident, ou du moins infiniment probable, que les allusions malicieuses tombent sur Henri-le-Vieux ; et ce fut sans doute à la conclusion de la paix de l'une ou de l'autre époque que les trois carrés de papier (*sic*) furent détachés de la pièce et cachés dans le trou où ils ont été retrouvés ; ce qui prouverait, s'il en était besoin, que le gros mur de l'abside ne peut être postérieur au XIIe siècle.

» Certes, la pièce d'*Hérode-le-Vieux* n'était pas un chef-d'œuvre ; mais telle qu'elle était, nous serions heureux de l'avoir conservée ; elle ferait connaître bien des choses de détail qui nous sont inconnues. Le hasard nous a transmis seulement ce qu'elle contenait de plus malicieux. »

tel qu'il l'a lu dans le manuscrit. J'imprime en regard la copie de Mérimée, d'après la transcription que j'en dois à l'obligeance de M. Milà.

Mérimée range les fragments dans un autre ordre que M. de Mourcin. Ni l'un ni l'autre, comme il est facile de le reconnaître, n'ont suivi le vrai.

DE MOURCIN.	MÉRIMÉE.
1	1
MORENA REGI	MORENA REGI.
Relhac	relhac (1)
Reis venguz soi al trua cocha.	Reis venguts soi a la tua cocha.
Meilh soi pesans cuna grand socha.	*(manque)*
Septantans a no mei chit fors.	Septantans a no meschit fors.
Maura nosfeira pertoncors.	Maura nos feira per ton cors.
Ma dix en me liten pregat.	Madits en me liten privat.
Que per dre deus tot ton regnat.	Que perdre deus tot ton regnat.
2	3
MORENA CUM REGE	Morena cu̅...............................
Pon los om.	.... (2) pon los om.
Reis por tu coseilh que sut mas.	Reis por tu coseilh que sut mas.
Daiso dontan graz tefas.	Daiso dontan irat te fas.
Darai loc segon mon alvir.	Darai lot segon mon alvir.
Quar ten guz te soi dobedir.	Quar tenguts te soi d'obedir
Noti farai per lons amer.	No ti farai per (3) lonjamen.
Agacha sai amer einrer.	A gacha sai a me enten.
Ente coseilh fas as aucire.	Eu te coseill fasas aucire.
Elhioror a cruel martyre.	E lhiorar a cruel martire.
Tos los efans de ton regnat.	Tots los efans de ton regnat.
Quison detres ans enlesvat.	Que son de tres ans enlesvat.
Mas en lanui laiches los femes.	Mas en lanui laisches les femes
Quar tu seras daqueus toquites	Quar tu seras daqueus toquites.
.....*respond*	

(1) C'est peut-être un nom propre (P. MÉRIMÉE). M. de Mourcin, lui, n'en doute pas, comme on le verra plus loin.

(2) Le parchemin était déchiré en cet endroit (MÉRIMÉE).

(3) P barré.

3	2
MORENA PREPOSITO	MORENA PREPOSITO.
Dan.	dan.
Seneschalc greu mes queu i an.	Seneschalc greu mes queu i an.
Si tie.... agres cocha tan gran.	Si no ages coita tan gran.
Lo reis com a ies noi auera.	Lo rei com a ies noi anera.
Trop pusc greu levar de la terra.	Trop pusc greu levar de la terra.

M. de Mourcin ne se contenta pas de publier ces fragments tels qu'il les avait lus ; il voulut aussi les rectifier (c'est son expression) et les traduire. Je crois devoir reproduire ici et sa *rectification* et sa *traduction*, ne fût-ce que pour justifier la nécessité d'une nouvelle édition. Voici d'abord ce qu'il dit de la langue et de l'état matériel du manuscrit :

« Ce sont des vers patois, mal écrits (1), mal orthographiés, et dont l'écriture paraît remonter vers la seconde moitié du XIIe siècle. Il y a des taches, des surcharges, et aucune règle grammaticale n'y est observée (2). Puis ce sont des mots de vieux patois, que souvent il faut deviner, ce qui n'en rend pas la traduction facile. »

RECTIFICATIONS.	TRADUCTION.
1	1
MORENA REGI.	MORENA AU ROI.
Relhac [1]	*Relhac.*
Reis venguz soi al' trua cocha [2] ;	Roi, tu es venu à la truie-coche (très-gros).
Meilh soi pesans qu'na grans socha ;	Tu es plus pesant qu'un grand tronc d'arbre ;
Septant'ans a, no me ichit fors ;	Tu as 70 ans, ce qui ne me fait pas de peine ;
Mau ne nos feira per ton cors ;	Tu ne nous feras pas grand mal personnellement.
Ma dix en me li ten pregat ;	Du reste j'ai tant prié Dieu en moi-même
Que perdre deus tolt ton regnat.	Que, a bon droit, Dieu t'enlève ton royaume.

(1) D'après Mérimée, ils seraient au contraire écrits en caractères très-lisibles (*de letra muy lisible*, traduit M. Milà).

(2) On remarquera au contraire que, sauf un cas douteux, les règles de la grammaire du XIIIe siècle y sont parfaitement observées.

1 *Relhac.* Le seigneur de Relhac, qui joue dans la pièce (!), était-il de la maison d'Abzac ? Je le crois. (DE M.)

2 *A la truie-coche.* A la manière d'une truie pleine. (DE M.)



2

MORENA CUM REGE.

Periron les hom. [1]

Reis por tu coseilh que sunt mals ;
D'aiso, don tan graz te fas ;
Darai l'oc segon mon alvir [2] ;
Quar tenguz te sei d'obedir ;
No ci farai per lons amer.
Agacha sai amer einrer.
En ce coseilh fas as aucire.
En l'hioror de cruel martyre.
Tos los efans de ton regnat.
Qui son de tres ans enlesvat ;
Mas en l'anui laiches los femes ;
Quar tu séras d'aqueus tot quites.

Reis respond.

3

MORENA PREPOSITO

Dan.

Senechalc greu, mes qu'eu i an,
Si tu..... agres cocha tan gran,
Lo reis com a ies nen' auera ;
Trop pusc greu levar de la terra.

2

MORENA AVEC LE ROI.

Les hommes périront.

Roi, pour tes décisions, qui sont mauvaises,
De quoi d'autant je te rends grâce,
Je donnerai conseil selon mon avis;
Car je suis tenu de t'obéir ;
Ce que je ne ferai pas par grand amour.
Je suis disposé à t'aimer en arrière.
Par suite de ces décisions, tu as fait tuer,
Dans l'horreur d'un cruel martyre,
Tous les enfants de ton royaume,
Qui depuis trois ans ont été enlevés;
Mais tu laisses les femmes dans l'ennui,
Parce que tu en seras bientôt quitte.

Le roi répond.

3

MORENA AU GOUVERNEUR.

Dommage.

Méchant sénechal, qu'ils y ont mis,
Si tu agrées un si grand mal,
Le roi qui nous a, bientôt ne nous aura pas ;
Il peut trop lourdement enlever du sol.

---

1 *Les hommes périront*. En faisant périr les enfants mâles, on détruit l'espèce humaine. En patois et en français périgourdin, le mot *enfant* n'exprime que le genre masculin ; les filles ne sont pas censées des *enfants*. (DE M.)

2 *Darai l'oc* pour *darai le hoc*, je donnerai, je dirai ce qui suit. (DE M.)

III

Voici maintenant le texte que j'ai établi d'après les deux copies comparées de M. de Mourcin et de Mérimée. Je le fais suivre d'une traduction mot à mot et de notes dans lesquelles les leçons douteuses sont discutées.

TEXTE.

1[1]

MORENA PREPOSITO.

Seneschalc, greu m'es qu'eu i an ;
Si no agues cocha tan gran
Lo reis com a, jes no i anera :
Trop pusc greu levar de la terra.

2

MORENA REGI.

Reis, venguz soi a la tua cocha.
Meilh soi pesans c'una grans socha ;
Septant'ans a no m'eichi fors,
Ni aura nol feira per ton cors,
Ma dissen me li teu privat
Que perdre deus tot ton regnat.

3

MORENA CUM [REGE].

Reis, port u coseilh qu'estai mas
D'aiso don tan iraz te fas.
Darai lot segon mon alvir,
Quar tenguz te soi d'obedir.

---

1 Ce fragment est le 2e dans MÉRIMÉE, le 3e dans DE MOURCIN. Il doit être le premier, car voici la marche évidente de l'action : 1° Le Roi envoie son sénéchal chez Moréna dont les conseils lui sont nécessaires : réponse de Moréna à cet envoyé *(Seneschalc, greu m'es qu'eu i an)* ; 2° Moréna arrive chez le roi *(Reis, venguz soi*, etc.); 3° Moréna donne au roi les conseils demandés *Reis, port u coseilh*, etc.).

No ti farai perlonjamen.
Agacha sai, a me enten :
Eu te coseilh fasas aucire
E lhiorar a cruel martire
Toz los efans de ton regnat
Que son de tres ans eslevat ;
Mas eu lauvi laiches los femes,
Quar tu seras d'aqueus to[t] quites.

TRADUCTION.

1

Sénéchal, difficile m'est que j'y aille.
Si le roi n'eût besoin tant grand
Comme il a, point je n'y irais :
Trop puis-je péniblement [me] soulever de terre.

2

Roi, venu suis à ton besoin.
Je suis plus pesant qu'une grande souche ;
Soixante et dix ans a que je ne sortis dehors,
Ni à présent ne l'aurais-je fait pour ton corps (1) ;
Mais me dirent tes privés
Que tu dois perdre tout ton royaume.

3

Roi, je porte un conseil qui convient davantage
Concernant ce dont tant courroucé tu te fais.
Je te le donnerai selon mon avis,
Car tenu te suis d'obéir.
Je ne te ferai [de] délai ;
Regarde ici, à moi entends (2) :
Je te conseille que tu fasses occire
Et livrer à cruel martyre

(1) C'est-à-dire *s'il ne s'agissait que de ta personne.*

(2) C.-à-d. *Ecoute, fais attention à ce que je vais te dire.*

Tous les enfants de ton royaume
Qui sont de trois ans élevés (1) ;
Mais je loue (conseille) que tu laisses les [enfants] femelles,
Parce que de ceux-là tu seras tout quitte (2).

NOTES.

2. MÉR. *ages*, DE M. *agres*. Je pense, d'après cette dernière lecture, qu'il y avait *agues* dans le ms.

Ibid. *Cocha*. MÉR. a *coita*, mais plus loin, v. 5, il a *cocha*, comme DE M. l'a dans les deux cas. Je crois d'après cela qu'il faut ici préférer la leçon de DE M.

5. DE M. *venguz*, MÉR. *venguts*. Je crois, ici comme au v. 15 *(tenguz)*, la leçon de DE M. préférable.

Ibid. DE M. *al trua ;* MÉR. *a la tua*. Il faut évidemment lire *tua* comme MÉR. Mais faut-il pour l'article préférer aussi sa leçon à celle de DE M. ? Je le pense, la synérèse de *tua* ne pouvant, même au XIIIe s., faire difficulté dans un genre populaire.

6. *Grans*. Ce vers manque à MÉR. DE M., reproduisant le texte tel qu'il l'a lu, imprime *grand*, mais il écrit *grans* dans son texte rectifié, et telle était peut-être la vraie leçon du ms. C'est celle que j'adopte : la dentale après *n* tombe toujours, dans nos fragments, devant *s*, au lieu de produire *z* ou *tz* (cf. *pesans*, v. 6 ; *efans*, v. 19).

7. *M'eichi*. On pourrait aussi lire *me ichi*, en faisant, bien entendu, la synérèse de *me i*. MÉR. a *meschit* ; je préfère la leçon de DE M., sauf à rejeter le *t* final, qui devait être pourtant dans le ms., puisqu'il se trouve dans les deux copies. — Pour *ch* = *ss*, cf. plus loin, v. 21, *laiches*. Ces formes sont ordinaires dans les documents périgourdins du XIIIe s. Ainsi, on lit *ichirs*, *aichi* (pour *issirs, aissi*) dans une charte de ce pays de 1290, publiée par M. Paul Meyer au tome 21 de la Bibl. de l'École des Chartes, et *laichet*, *laischar* dans des registres de rentes de la même époque conservés à la bibliothèque de Périgueux.

8. Les deux copies portent *maura*. Je crois avec M. Milà qu'il faut lire *ni aura*, en deux syllabes. *Ni ara* serait plus correct. Mais *aora* pouvait bien avoir pris dès lors, au moins dans le lan-

---

(1) C.-à-d. *Agés de trois ans.*

(2) C.-à-d. *Parce que de ceux-là tu n'auras rien à craindre.*

gage courant, la forme contractée d'où dérive celle qu'il a aujourd'hui dans notre patois et dont l'exacte figuration devait être précisément *aura*.

8. *Nol*. Les deux copies s'accordent à donner *nos* ; mais *nol*, que le sens exige, doit être la vraie leçon.

9. *Dissen*. DE M. *dixen*, MÉR. *ditsen*. Comme la copie de ce dernier a toujours *ts* où celle du premier a *z* ou *s* (*venguz* 5, *tenguz* 14, *tos* 19), on pourrait supposer qu'il en devrait être ici de même et corriger en conséquence *dixen* en *dizen*. Mais je crois qu'il vaut mieux lire *dissen* = *dixerunt* (1). On sait que le provençal a eu, comme le français, bien qu'elles y fussent, ce semble, d'un usage moins fréquent, de ces formes de 3e pers. plur. de parfait sans *r*. Elles étaient certainement usitées en Périgord au XIIIe s., car je trouve *promezen* = *promiserunt* dans la charte de 1290 déjà citée.

Ibid. Les deux copies portent *liten ;* mais c'est évidemment *li teu* qu'il fallait lire.

11. Ma restitution et par suite ma traduction de ce vers sont fort incertaines. Qu'est-ce que ce *sut* que donnent les deux copies? Peut-être faudrait-il lire *siet* (= *sit tibi*). La grammaire ne s'y opposerait pas, car la forme *sie* (= *sia*) est connue, et c'est précisément celle qui est en usage dans le pays. Mais la syntaxe voudrait un complément à *mas*. — A *estai* (ou *esta*) que je propose, *val*, à cause de *mas*, serait préférable. Mais la leçon des deux copies ne paraît pas se prêter aussi bien à cette dernière correction.

12 *Iraz*. Cette leçon est un compromis entre les deux lectures. Je pense que là, comme dans *venguz*, *tenguz*, DE M. a mieux lu que MÉR. la consonne finale. Le mot du reste est ici très-régulièrement au cas sujet ; voir dans Guessard, gramm. provençale, 2e *édit.*, p. 78, ce que dit Raimon Vidal de cette construction. L'exemple qu'il allègue : *ieu mi fai gais* est identique à notre *iraz te fas*.

14. *Tenguz* DE M. MÉR. *tenguts*. *Tenguz*, comme plus haut *venguz* (v. 5), doit être la bonne leçon.

15-16. Ces deux vers, tels que DE M. les a imprimés, avaient seuls résisté à toutes mes tentatives de restitution. La copie de MÉR., où ils sont aussi intelligibles que corrects, m'a heureusement tiré d'embarras.

---

(1) Je préfère *dissen* à *dizen*, parce que le sens du parfait convient mieux ici que celui du présent, et que, comme forme du parfait, *dizen*, quoique possible, m'est inconnu, tandis que *dissen* est attesté par le *Donat provençal*, p. 22, note 2, et se rencontre ailleurs assez fréquemment.



18. ***Lhiorar.*** L'*o* est assuré par l'accord des deux copies. Il doit représenter le son *ou*. Aujourd'hui on prononce *oou*.

19. *Toz.* MÉR. *tots. Ts* final dans MÉR. correspondant partout ailleurs à *z* dans DE M., je crois pouvoir ici corriger en *toz* le *tos* de ce dernier.

20. *Eslevat.* Les deux copies donnant *enlesvat*, telle devait bien être la leçon du ms. Mais c'est probablement une faute du copiste.

21. Les deux copies portent *en lanui*, ce qui n'a pour moi aucun sens. Je pense qu'on aurait dû lire *eu lauvi*, comme j'ai restitué. Pour cette forme *lauvi* (= *lauzi*), cf. *auvir*, *jauvir* qui se lisent déjà dans des textes du Xe et du XIe s. et voy. ma *Grammaire limousine*, p. 76.

Ibid. MÉR. *les*, DE M. *los*. C'est évidemment *los* qu'il faut préférer.

21-22. L'accord des deux copies ne permet guère de douter que *femes*, *quites* ne fussent, en effet, dans le ms. les fins de ces deux vers. Mais il est clair qu'au moins l'une des deux leçons est fausse, puisqu'elles ne riment pas, à moins qu'on ne mette des deux parts l'accent sur l'*es* final, et dans ce cas les deux vers seraient trop longs. Peut-être y a-t-il une lacune de deux vers entre *los femes* et *quar tu*... Quoi qu'il en soit, dans l'état du texte, la restitution et la traduction de ces deux vers ne peuvent être que conjecturales. — *Quites* pour *quitis* n'a rien d'anomal : le changement d'*i* final atone en *e* n'est pas rare dans notre dialecte et telle y est d'ailleurs la forme actuelle de ce mot.

IV

M. de Mourcin, si du moins j'ai bien compris le passage de son article reproduit ci-dessus, page 5, note 1, croyait que nos trois fragments avaient été détachés du corps de l'ouvrage et cachés dans le trou où ils ont été retrouvés, soit par l'auteur lui-même, soit par le possesseur, quel qu'il fût, du manuscrit, afin de ne pas attirer sur sa tête la colère du prince qui y était, par voie d'allusion, injurieusement traité. Cette hypothèse, qui n'avait d'autre fondement que les contre-sens inouïs de la traduction de M. de Mourcin, tombe d'elle-même devant l'exacte interprétation du texte, pour faire place à une explication bien plus vraisemblable. C'est que nos trois fragments composaient le rôle entier d'un des acteurs du mystère et que, déposés, sans qu'on puisse dire pourquoi ni comment (1), dans le trou qui nous les a conservés, ils y furent bloqués peu après, et probablement sans dessein, lorsque ce trou fut bouché. Mais cette dernière partie de la question a peu d'importance et n'est pas d'ailleurs susceptible d'être résolue avec certitude. La première, au contraire, est intéressante et n'offre pas pour sa solution les mêmes difficultés. Il me semble en effet évident que l'explication que je viens d'en proposer est la seule possible, et je ne doute pas que le lecteur ne soit de mon avis s'il veut bien considérer :

1° Que dans les trois fragments c'est toujours le même personnage (Moréna) qui parle ;

2° Que ces trois fragments étaient attachés ensemble, probablement dans l'ordre où je les ai rétablis (2) ;

---

(1) On pourrait supposer ou que l'échafaud sur lequel se joua le mystère était appuyé au mur de la cathédrale, ou bien qu'on faisait alors des réparations à cet édifice et que l'acteur chargé du rôle de Moréna était un des ouvriers employés aux travaux ; dans l'un ou l'autre cas, il aurait déposé son rôle dans le trou où on l'a retrouvé et l'y aurait oublié.

(2) Le fil qui tenait ces fragments réunis fut probablement coupé et leur ordre primitif perdu de vue. Ainsi s'explique que ni P. Mérimée ni M. de Mourcin n'ait suivi cet ordre et que chacun d'eux l'ait interverti différemment.

3° Que, lus dans cet ordre, ils forment un rôle entier ou du moins qui paraît l'être, en ce sens qu'aucune lacune ne s'y fait remarquer et qu'on ne voit aucune nécessité que Moréna paraisse plus souvent dans la pièce et y tienne de plus longs discours;

4° Enfin que chacun de ces fragments porte en tête une, deux ou trois syllables dont le sens est incertain, mais qui s'expliqueraient très-bien dans mon hypothèse, parce que ces syllabes seraient alors les dernières que l'interlocuteur de Moréna devait prononcer et qu'elles auraient été rappelées là pour avertir l'acteur du moment où il devait prendre la parole.

Si ma conjecture est fondée, on aurait donc, dans les fragments de Périgueux, non-seulement l'échantillon le plus ancien de la poésie dramatique provençale, mais encore la preuve que la pièce dont ils faisaient partie fut jouée à Périgueux au XIII[e] siècle, c'est-à-dire longtemps avant l'époque à laquelle remontent les plus anciens témoignages que l'on connaisse de semblables représentations dans les pays de langue d'oc. Et cela, joint surtout à ce fait que le *Mystère des Vierges sages et des Vierges folles*, texte de langue d'oil à la vérité, mais fort imprégné de provençalismes, nous a été conservé dans un manuscrit provenant de l'abbaye de Saint-Martial-de-Limoges, cela, dis-je, autoriserait peut-être cette dernière conclusion que notre province, j'entends par là cette partie de l'Aquitaine où se parlait et où se parle encore le dialecte limousin, comme elle fut incontestablement le berceau de la poésie lyrique (1) et de la poésie narrative (2)

---

(1) Les plus anciens troubadours connus sont Guillaume IX, comte de Poitiers et vicomte de Limoges, et Ebles de Ventadour. Avant eux on ne connaît, en fait de poésie lyrique, que quelques chansons pieuses, dont l'origine limousine est certaine.

(2) Sans parler du poëme perdu de Grégoire Bechada sur la première croisade, le poëme de *Boëce*, le plus ancien monument de la langue d'oc (x[e] siècle), appartient au dialecte limousin, peut-être aussi *Gérard de Rossillon*, notre plus ancienne épopée. Quant aux romans de la Table ronde, les premiers qu'on cite (malheureusement perdus) sont ceux du Périgourdin Arnaud Daniel, de Ribérac. — Remar-

dans la France méridionale, y fut aussi probablement celui de la poésie dramatique.

---

quons en passant que c'est aussi au dialecte limousin qu'appartient probablement ce que nous avons de plus ancien en prose provençale, je veux dire le fragment de la traduction de l'Evangile de Saint-Jean, publié en premier lieu par C. Hofmann, puis par Francisque Michel à la suite du *Psautier* d'Oxford, et que Bartsch a reproduit dans sa *Chrestomathie provençale*, col. 7 à 16.

Périgueux. — Imp. Dupont et C.

CORRECTION.

Page 9, vers 11, il faut lire :

Reis, pos tu coseilh quesut m'as

et traduire en conséquence (page 10) :

Roi, puisque tu m'as demandé conseil.

Cette heureuse correction, qui rétablit le texte primitif avec toute la certitude possible, est due à M. Paul Meyer.





